

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 8 AOÛT

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les journaux républicains sont aujourd'hui très sobres d'appréciations sur les élections aux conseils généraux. Plusieurs mêmes gardent un silence qui paraîtrait singulier si on n'en devinait aisément le véritable motif.

En fait, la victoire des conservateurs ne peut plus être mise en question. Il devient même extrêmement difficile d'ergoter sur les chiffres, maintenant que les résultats sont tous connus.

Les conservateurs gagnent 84 sièges. Dans ce chiffre ne sont pas compris l'élection de trois boulangistes et les douze cantons dans lesquels M. Boulanger a été élu, bien qu'il y ait lieu de penser que, dans plusieurs de ces cantons, des conservateurs seront élus.

On peut donc affirmer tout d'abord que les adversaires du gouvernement gagnent 400 sièges environ.

Mais que serait-ce si on allait au fond des choses ! Si on dénombrerait tous les républicains élus après s'être déclaré très nettement hostiles au régime actuel ; après avoir été combattu avec acharnement par une administration qui voudrait aujourd'hui les compter au nombre des siens !

Le régime républicain est profondément atteint par l'ensemble des élections.

INFORMATIONS

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

La France publie la note suivante que nous reproduisons sous réserves :

« Dans sa réponse aux accusations de la Haute Cour, le général Boulanger parle des papiers d'un attaché militaire étranger qui ont été copiés, en une nuit, sans que cet attaché s'en doutât, par les agents du service des renseignements du ministère de la guerre.

« L'attaché dont il s'agit est le colonel de Villaume, ancien attaché militaire allemand à Rome, puis à Paris, puis à Saint-Petersbourg.

« Voici quelques renseignements que nous avons recueillis hier matin à bonne source :

« M. de Villaume est resté à Paris de 1882 à juin 1886. Il avait organisé un service d'espionnage très complet et avait même réussi à se créer des intelligences au ministère de la guerre.

« Au début, le général Boulanger, alors ministre, ne sachant comment combattre ce danger, proposa en mars 1886 — il était ministre depuis deux mois — la loi sur l'espionnage qui fut adoptée par les Chambres et promulguée le 18 avril suivant.

« Cela ne suffisant pas, c'est alors que le général Boulanger fit l'heureux coup que l'on sait.

« Les papiers du colonel de Villaume furent saisis pendant une nuit, copiés et remis en place avant le jour, de telle façon que l'attaché allemand ne se douta jamais de la chose.

« Le premier résultat fut la découverte de

plusieurs agents allemands. — on avait trouvé chez M. de Villaume la liste de ces agents. — Le second résultat fut le déplacement de M. de Villaume, dont la position, par suite des découvertes faites, était devenu intenable à Paris.

« Le major von Huehne, successeur de M. de Villaume comme premier attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne, eut une tâche très dure ; les Allemands étaient « brûlés » et tout ce qu'ils faisaient était aussitôt connu au ministère de la guerre.

« Depuis le départ du général Boulanger, le service des renseignements au ministère a continué à fonctionner comme par le passé. »

BLOULANGER CANDIDAT

On lit dans la Cocarde :

« Aujourd'hui, notre ami M. Saint-Martin, député de Vaucluse, se présentera à la préfecture de la Seine pour remettre entre les mains du préfet les déclarations de candidature du général Boulanger et de Henri Rochefort.

« Le général Boulanger déclare se présenter dans le dix-huitième arrondissement, circonscription de Clignancourt ; Henri Rochefort, dans le dix-neuvième arrondissement, circonscription de Belleville.

« Il paraît que, d'après la procédure de la Haute Cour, les accusés ne s'étant pas présentés dix jours après la dernière sommation faite, sont, avant toute condamnation, privés de leurs droits civils et politiques et partant inéligibles.

« C'est afin de parer à cette mise hors la loi injustifiée, que le général Boulanger et Henri Rochefort ont fait leurs déclarations de candidature avant l'expiration de ce délai. »

Le général Boulanger adresse au comité républicain national révisionniste socialiste du dix-huitième arrondissement la lettre suivante :

« Mes chers concitoyens,

« J'accepte la candidature aux élections générales dans votre circonscription (2^e de Montmartre-Clignancourt).

« Je suis persuadé que, ainsi que vous l'avez fait au 27 janvier, vous voudrez acclamer sur mon nom la politique du Parti républicain national, et, certain du succès puisque j'ai votre confiance, je charge mes amis Laisant et Saint-Martin de vous adresser tous mes remerciements avec l'assurance de ma fraternelle estime.

« Vive la République !

« Général BLOULANGER.

« Londres, 5 août 1889. »

L'illustre doyen de notre armée, le maréchal Canrobert, vient d'être frappé par un deuil cruel.

M^{me} la maréchale Canrobert, née Flora Macdonald, est morte mardi dans sa campagne de Jouy-en-Josas, près de Versailles, succombant aux suites d'une longue maladie de foie parvenue à son dernier période.

Elle n'était âgée que de cinquante ans.

Les obsèques de la maréchale auront lieu, demain vendredi, en l'église de Jouy-en-Josas.

Le maréchal, accablé de douleur, a décidé

qu'il ne serait pas envoyé de lettres de faire part.

LES RAPATRIÉS

Le Comorin, arrivé à Toulon le 5 août au matin, avait à bord 788 passagers, dont 722 militaires.

Ceux-ci, interrogés sur la tranquillité de notre colonie, ont été unanimes à déclarer que les excursions des pirates devenaient chaque jour plus fréquentes et qu'il fallait s'attendre, d'un jour à l'autre, à une effervescence générale.

Ils ont cité des faits inouïs d'audace commis par ces pirates : une bande est venue brûler un village en face d'Hanoï, sous les yeux mêmes de la résidence. Les troupes d'occupation, mal secondées par la milice, ont peine à réprimer efficacement ces agressions. Ces troupes, décimées par la maladie, ont été fort éprouvées depuis le commencement de l'année.

Dans le combat de Tho-Moï, qui a eu lieu en janvier, on accusait de faibles pertes. Or, il y a eu officiellement un officier tué, sept blessés et cent deux soldats tués ou blessés.

AFFAIRE DÉROULÈDE, LAGUERRE, LAISANT

Hier mercredi a été rendu l'arrêt de la Cour de Bordeaux sur appel intenté à la suite de l'intervention du conseil des ministres contre le jugement d'Angoulême.

Sur le chef d'outrage aux agents commis par Déroulède, il a été décidé que Déroulède était coupable de rébellion envers les agents.

Déroulède est donc condamné à 300 fr., vu les circonstances atténuantes qui existaient en sa faveur.

Laisant, accusé de complicité pour rébellion, est acquitté.

Laguerre, accusé de menaces envers les fonctionnaires par intimidation, avait été condamné par le tribunal d'Angoulême à 100 fr. d'amende. Cette peine lui est donc maintenue.

Laguerre et Déroulède sont condamnés aux dépens.

Le premier jugement, rendu le 24 juin, par le tribunal correctionnel d'Angoulême, condamnait :

M. Laguerre, à 100 fr. d'amende pour menaces à un fonctionnaire ;

Acquittait M. Déroulède du chef de rébellion envers le commissaire central, mais le condamnait à 100 fr. d'amende pour outrages.

M. Laisant était acquitté.

GUILLAUME II EN ANGLETERRE

Porsmouth, 7 août.

L'empereur Guillaume et le prince Henri de Prusse ont débarqué ici ce matin. Ils ont été reçus par une garde d'honneur ; les autorités maritimes et militaires étaient en grande tenue. Des salves d'artillerie ont été tirées au moment de leur débarquement.

L'empereur et le prince sont partis par train spécial pour Aldershot, afin d'assister à la revue militaire.

Le prince de Galles, étant légèrement indisposé, n'a pas accompagné l'empereur à Aldershot.

L'empereur Guillaume prolongera son séjour en Angleterre jusqu'à demain matin.

L'empereur a nommé sa grand-mère et tante, la reine Victoria, chef du 1^{er} régiment de dragons de la garde.

NOUVELLES MILITAIRES

L'escadron et le bataillon de Saint-Cyr sont entrés avant-hier au camp de Châlons, salués par toutes les troupes présentes. Nos élèves-officiers ont été l'objet d'une ovation très chaleureuse.

L'HABILLEMENT DES OFFICIERS

Plusieurs décisions conformes à l'habillement viennent d'être prises par les ministres de la guerre et de la marine.

Les officiers des troupes de marine qui participeront aux manœuvres du 6^e corps seront — par innovation — autorisés à porter le dolman de tenue coloniale pendant les opérations où les officiers de l'armée de terre pourront eux-mêmes faire usage de la vareuse en drap.

M. de Freycinet vient d'autoriser le port de la pelisse garnie d'astrakan pour tous les officiers montés.

Ce vêtement qui est fort coquet sera très apprécié pendant les manœuvres et en campagne.

Le modèle-type en a été exécuté par Gerbeaud-Ducher, le signataire des jolis uniformes asiatiques qui font en ce moment sensation dans les fêtes officielles.

LE NOUVEAU MATÉRIEL D'ARTILLERIE

La visite faite au Havre par M. de Freycinet clôt la période d'essai pour le nouveau matériel d'artillerie chargé de la défense des batteries détachées autour des grandes places de l'Est et du Sud-Est.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'affût-truc du lieutenant-colonel Peigné et les voies ferrées du capitaine Péchot sont adoptées définitivement.

C'est la défense des places rendue mobile et mise à l'abri des coups de l'adversaire, tout en disposant des pièces les plus puissantes pour atteindre les batteries d'attaque.

D'après les prévisions des généraux Mathieu et Mensier, directeurs de l'artillerie et du génie au ministère de la guerre, la transformation de l'armement à Toul, Verdun, Saint-Mihiel, Nancy, Epinal, Belfort, Grenoble et Nice, pourra être assurée au printemps de 1890.

Mais l'industrie privée devra prêter un concours très large pour la construction des affûts-trucs et des chemins de fer à voie étroite.

On commence à expédier des troupes par « petits paquets » au Tonkin.

On mande d'Oran que le transport Colombo a embarqué avant-hier dans ce port 800 hommes de la légion étrangère pour le Tonkin.

Le mariage de M^{lle} Renée Bianchi avec M. Adrien Fleury, capitaine au 2^e chasseurs d'Afrique, détaché à l'École supérieure de guerre,

fil du général Fleury, grand-écuyer de l'empereur Napoléon III, ancien ambassadeur auprès du Tsar, a eu lieu avant-hier, à midi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Nombreuse assistance et toilettes des plus brillantes.

Les témoins étaient, pour le marié : le général de Miribel, commandant le 6^e corps d'armée, et le général Verdier, commandant la division du Mans.

Pour la mariée : le marquis de Beaumont et le baron Eschassériaux.

Le défilé à la sacristie a duré près d'une heure.

Après la cérémonie, M^{me} Bianchi a reçu ses nombreux invités dans son magnifique hôtel de la rue Jean-Goujon.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES FÊTES DE SAUMUR

A l'occasion des courses et du carrousel de Saumur, chacune des trois journées sera terminée ainsi qu'il suit :

Dimanche 18 août, à 8 heures 1/2 du soir, concert donné dans le Square par la musique du 135^e de ligne.

Lundi 19 août, à 8 heures 1/2 du soir, illuminations et concert donné dans le Square par la Musique municipale.

Mardi 20 août, à 8 heures 1/2 du soir, feu d'artifice tiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La grande pièce représentera la tour Eiffel.

Rectification à une note publiée dans le numéro du 6 août de l'*Echo Saumurois* :

Ce n'est pas récemment, comme cette note semble l'indiquer, mais par une ordonnance du 19 avril 1889, que M. le Curé de Saint-Pierre a été nommé Directeur, non pas des Dames du Travail, mais de l'Œuvre de Notre-Dame du Travail.

On dit que l'ouverture de la chasse aura lieu le 18 août, dans les départements appartenant à la première zone.

L'état des moissons est en effet très avancé et la récolte sera terminée dans quelques jours.

La seconde zone serait ouverte le 25 août.

MORT D'UN SAUMUROIS

Nous avons appris, ces jours derniers, la mort d'un enfant de Saumur, M. Simon, lieutenant-colonel du 104^e de ligne.

Il était le fils de M. Simon, que nous avons connu pendant de longues années à la tête de l'École de maréchalerie, et qui fut ensuite maire de Saint-Lambert-des-Léveés.

Demain, nous rendrons compte des obsèques

du colonel Simon et reproduirons le discours prononcé sur sa tombe par son compatriote et ami le général Jacquemin.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT Trains de plaisir pour Paris

A l'occasion de l'Exposition universelle, l'administration des chemins de fer de l'État mettra en marche, les 15 et 16 août, deux trains de plaisir pour Paris à des prix exceptionnellement réduits.

Le train de plaisir du 15 août desservira les gares comprises entre Thouars et Saint-Aubin-la-Bruère, Fossé-Marolles et Villebrun, Thoré et Sougé, Béville-le-Comte et Sours-Nogent-le-Phaye.

Le train de plaisir du 16 août desservira les gares comprises entre Château-du-Loir et la Taysie, Saint-Calais et la Chapelle-Huon, Pérouville et Lutz, Saint-Denis et Langey, Souancé et la Chapelle-Royale, Villeneuve-d'Ingré et Beaulieu.

Le public trouvera d'ailleurs dès maintenant tous les renseignements utiles au sujet de ce train dans les gares du réseau de l'État, et sur les affiches apposées dans ces gares et dans les localités.

PUBLICATION DE MARIAGE

Denis-Anne-Marie de Champeaux, sous-lieutenant de cavalerie, élève à l'École de Saumur, et Désirée-Elisabeth-Louise-Odette Texier de la Pommeraye, sans profession, de La Celle Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Blou. — Un bien triste événement vient de se produire au hameau de Rouillon, commune de Blou.

Vendredi, Marie Chailloux, âgée de sept ans, était à s'amuser avec ses deux petits frères près d'une douve, lorsque, tout à coup, faisant un faux pas, la petite fille y tomba. Il y avait 2^m50 d'eau à cet endroit.

Une femme qui travaillait dans un champ, et qui vit arriver l'accident, appela la mère qui accourut aussitôt. Sans se rendre compte du danger, celle-ci se jeta dans la douve pour retirer sa fille. Mais, sans l'arrivée de la dame Delaporte, elle allait périr victime de son dévouement.

Après avoir retiré la mère, on rechercha la fille. Mais ce ne fut qu'après trois quarts d'heure qu'on la retira, et ce n'était plus qu'un cadavre.

PROCÈS DE PRESSE

Le *Petit Courrier* annonce que son gérant a reçu « un petit papier qui l'invite à comparaître devant le tribunal correctionnel pour avoir reproduit une petite partie de l'acte d'accusation de la Haute Cour, contre le général, Dillon et Rochefort. »

Le *Journal de Maine-et-Loire* annonce éga-

lement qu'il est poursuivi sous la même inculpation.

L'*Union de l'Ouest* est dans le même cas.

Le *Messager d'Indre-et-Loire* de Tours a également reçu la visite de l'huissier.

Toujours les révocations !

M. Gilles de Fontenailles, maire de Couziers, est suspendu de ses fonctions. On lui reproche d'avoir adressé aux électeurs du canton de Chinon, dont il demandait les suffrages pour l'élection au Conseil général, une profession de foi contenant des imputations calomnieuses contre la République.

INDRE-ET-LOIRE

Trois ballottages, trois succès. Non seulement dimanche dernier les conservateurs ont enlevé au conseil d'arrondissement les cantons de Tours centre et de Vouvray, celui de Loches, où M. Breton, royaliste, avait battu Wilson le 28 juillet, a été enlevé dimanche au conseil d'arrondissement par M. Bluteau, conservateur.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* au sujet de ce dernier canton :

« Un groupe d'électeurs nous prie d'insérer la note suivante :

« Les plus vives instances sont faites, en ce moment, de tous les points de l'arrondissement, auprès de M. C. Breton, pour qu'il pose sa candidature aux élections législatives.

» Il n'est pas possible que M. C. Breton, après nous avoir débarrassé de M. Wilson, se dérobe au devoir civique qui lui incombe aujourd'hui. »

VIENNE

L'élection de Poitiers. — Le scrutin de ballottage qui avait lieu dimanche dans le canton Sud de Poitiers a été favorable aux conservateurs.

M. Mousset est élu par 1,853 voix contre 1,782 données à M. Guimbaud.

Ce succès couronne et complète ceux remportés le 28 juillet à Saint-Savin, Pleumartin et Vouillé.

Il assure aux conservateurs la majorité dans le Conseil général et dans la Commission départementale.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce résultat.

DEUX-SÈVRES

Le scrutin de ballottage. — Faire élire un royaliste contre le frère du sénateur Bergeon, dans le canton jusqu'ici ultra-républicain, dont M. Jouffrault est conseiller général, semble légèrement invraisemblable. Tel n'en est pas moins le résultat qu'ont obtenu dimanche les conservateurs d'Argenton-Château, à la stupeur de leurs adversaires.

M. Vandangeon triomphe de M. Bergeon en attendant qu'il triomphe au prochain renouvellement de M. Camille Jouffrault lui-même.

La grosse majorité radicale du canton d'Argenton s'est transformée en une majorité pour les royalistes.

C'est le cinquième canton conquis sur la gauche, dans les Deux-Sèvres, depuis huit jours, et c'est aussi l'élection de M. le marquis de la Rochejaquelein, assurée, à une énorme majorité, dans l'arrondissement de Bressuire.

SARTHE

Le scrutin du 4 août. — Quatre ballottages, trois conservateurs élus : M. Bouchet, conseiller général à La Flèche ; MM. Drouet et Blanchet, conseillers d'arrondissement à Loué et à La Suze ; un, non élu à Vibraye, M. le comte de Vibraye ; tel est le résultat de l'élection de dimanche.

Les élections de M. Bouchet, de MM. Drouet et Blanchet constituent des gains, puisque ces trois sièges étaient occupés précédemment par des républicains.

Au total, les conservateurs ont gagné trois sièges au Conseil général, ceux de Bouloire, Loué, La Flèche ; ils en ont perdu un, celui de Vibraye ; gain définitif, deux sièges.

Aux conseils d'arrondissement ils ont gagné quatre sièges, ceux de La Ferté-Bernard, de Loué, de La Suze, et un des deux de La Flèche, sans en perdre aucun : gain définitif, quatre sièges.

MAYENNE

Les élections du 4 août. — Trois sièges gagnés par les conservateurs : deux au Conseil général, un au Conseil d'arrondissement. Tel est le résultat des scrutins de ballottage dans notre département.

M. Delva, conservateur, est nommé conseiller général du canton Ouest de Laval, par 2,233 voix, contre 1,489 données à M. Billion, opportuniste.

M. le docteur Cellier, conservateur, est élu conseiller d'arrondissement dans ce même canton par 2,268 voix, contre 1,375 données à M. Pommerais, opportuniste.

Dans Mayenne Est, M. le docteur Chabrun, conservateur, est nommé conseiller général par 4,617 voix, contre 1,555 voix données à M. Lambert, conseiller sortant, opportuniste, malgré toutes les manœuvres employées pour tromper les électeurs.

FAUX BILLETS DE BANQUE.

La police de Toulouse a mis la main mardi soir sur une fabrique clandestine de faux billets de mille francs de la Banque de France.

Cette fabrique fonctionnait depuis 6 mois.

19 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LÉCONTE

DEUXIÈME PARTIE

I. — RENCONTRE ROMANESQUE

(Suite)

La jeune fille, qui n'avait pas encore pris la parole, intervint ici :

— Monsieur ne croit peut-être pas à la reconnaissance, interrompit-elle d'une voix douce.

— La reconnaissance ! oh ! si, j'y crois, murmura le jeune homme avec un profond soupir.

— Nous ne savons seulement pas votre nom, fit observer l'Anglais ; c'est pourtant le droit légitime de l'obligé.

— Si cela peut vous faire plaisir, le voici, dit le jeune homme en tendant sa carte au major avec un sourire :

— « Raoul Merris, » lut celui-ci.

Puis, se tournant vers Raoul :

— Eh bien, monsieur Merris, déclara-t-il gaiement, si vous n'avez pas autre chose à

faire, je vous invite à dîner avec nous, tout à l'heure, à Bourg. L'hôtel que j'ai choisi est excellent. Vous le connaissez peut-être ? C'est l'hôtel de France...

— Je vais rarement à Bourg... Mais je ne pourrai accepter votre aimable invitation. Il me faut songer à retourner chez moi ; je demeure assez loin d'ici, à près de deux lieues, et...

— Oh ! pas de prétexte !... Votre femme, vos parents vous attendront ; mais je ne vous lâche pas cette fois. Je vous excuserai près d'eux.

— Je ne suis pas marié, répondit Raoul, et je vis tout à fait seul... Et son regard rencontra, par hasard, celui de la jeune Anglaise, qui rougit.

— Alors, raison de plus... Vous acceptez ?...

— Je vous répète que je dois rentrer chez moi...

— Je le pense bien, mais plus tard : demain si vous voulez, pas avant d'avoir mangé avec nous le pain et le sel, comme disent les Arabes... Voyons, Polly, venez à mon aide pour décider ce jeune entêté.

La jeune fille tendit à Raoul sa petite main gantée.

— Allons, monsieur, dit-elle doucement, ne soyez pas inflexible ; cédez à l'invitation de mon oncle, je vous en prie !

— C'est convenu, déclara le major, en voyant l'indécision du jeune homme ; demain, nous vous reconduisons jusqu'à votre logis, si vous le voulez bien... En attendant, expliquez-nous donc ce que signifient ces quatre lettres : FERT, que j'ai remarquées en divers endroits de l'église. J'avoue ma complète ignorance en matière héraldique...

— C'est la devise des ducs de Savoie. Elle figure encore actuellement autour de monnaies du roi d'Italie. On l'a interprétée de plusieurs manières. Suivant les uns, il faudrait lire : FEDERE ET RELIGIONI TENEMUR, c'est-à-dire : par l'alliance et par la religion nous sommes liés ; suivant d'autres, on devrait y voir les initiales des mots : FORTITUDO EIUS RHODUM TENUIT, sa vaillance a conservé Rhodes.

— Pourquoi ne pas l'expliquer tout simplement par le mot latin Fert, qui a tant de sens différents ?

— Je ne sais si on y a songé. En tous les cas, il s'appliquerait parfaitement au chien dont il orne le collier sur le tombeau de Thomas II, dans la cathédrale d'Aoste... FERT, ici,

devrait se traduire par : il apporte. Interprétation très naturelle... Mais ne pensez-vous pas, Monsieur, que ces détails ennuient Mademoiselle, et que nous ferions mieux de visiter le reste de l'église ?

— Je vois que vous me prenez pour une jeune personne bien frivole, répliqua Polly avec un sourire ; eh bien, pour votre peine, Monsieur, vous allez m'expliquer cette devise de Marguerite d'Autriche que je vois partout : FORTUNE INFORTUNE FORT UNE.

— Je vais du moins vous répéter ce que j'ai appris à ce sujet. Quelques auteurs la rendent par : Fortune et infortune me trouvent fort une, c'est-à-dire : d'une humeur toujours égale. La seconde manière de l'interpréter est aussi un peu tirée par les cheveux : elle admet que le mot infortune est la troisième personne de l'indicatif présent du verbe infortuner ; de la sorte il faudrait traduire : La destinée afflige fort une (femme, sous-entendu)... Je n'en sais pas davantage.

— Merci, Monsieur... Et votre version à vous ? ajouta Polly.

Raoul tressaillit. Un mélancolique sourire erra sur ses lèvres.

— Hélas ! répondit-il, je la cherche, mais

LA STATUE D'ALFRED DE MUSSET

Alfred de Musset, le poète de la jeunesse, le poète qui représente le mieux l'esprit français, n'a pas de statue. Dès 1878, il fut question de lui en ériger une : celle du sculpteur Granet fut exposée au salon de 1882, et M. Idrac en fit une autre l'année suivante, qui se trouve actuellement à l'Hôtel de Ville de Paris. Malgré cela, aucune statue ne se dresse sur une place publique, et il est regrettable que depuis 32 ans qu'il est mort, l'auteur des *Nuits* et des charmantes comédies que nous savons par cœur, ait été négligé à ce point.

Pour obvier à cela, un comité s'est formé, au commencement de cette année, sous le patronage de l'élite des écrivains français, de MM. Em. Augier, J. Claretie, F. Coppée, A. Dumas, Oct. Feuillet, Lud. Halévy, E. Legouvé, Th. de Banville, Sully-Prudhomme, Ars. Houssaye, etc., etc., qui fait appel, au nom de la jeunesse de France, à tous ceux (et ils sont nombreux) qui lisent, aiment et admirent Alfred de Musset. MM. Fred. Giraud et Aug. Renneci sont secrétaires. Ils ne peuvent manquer de réussir, et d'ici peu, si, comme nous l'espérons, chacun veut bien leur prêter tant soit peu aide et assistance, la statue d'Alfred de Musset se dressera sur une des places publiques de Paris, sa ville natale.

Les souscriptions sont reçues à la librairie Lemerre, passage Choiseul, à Paris. Pour les renseignements, s'adresser aux secrétaires du comité, 41, rue de Vaugirard, à Paris.

L'ARMÉE EMPOISONNÉE

On ne peut s'occuper de tout à la fois.

M. de Freycinet est à cette heure tout entier à la recherche des officiers soupçonnés de tendances boulangistes qu'il a promis de sacrifier sans pitié pour se montrer à la hauteur de ses collègues du cabinet.

Pendant ce temps, les soldats en garnison à Dinan meurent comme des mouches.

D'autre part, les débats du tribunal correctionnel de Bourges viennent de révéler que les empoisonnements du camp d'Avor, dont toute la presse s'est émue, doivent également être attribués à la viande charbonneuse délivrée pour la nourriture de nos soldats.

Les bouchers accusés ont reconnu que cette viande était de qualité médiocre, puisqu'ils la fournissaient au prix moyen de 0 fr. 67, alors qu'elle est fournie aux prisonniers au tarif de 0 fr. 94.

Nous signalons sans le moindre commentaire ces faits monstrueux à nos lecteurs ; ils sauront apprécier la valeur d'une administration qui traite ainsi les soldats de France.

Je ne l'ai pas encore trouvée....

— Eh bien, quand cela arrivera, vous me l'apprendrez.

— Convenu ! dit le major, et, maintenant, hâtons-nous...

Pendant cet entretien, Raoul ne remarqua pas, dans sa préoccupation, que les regards de la jeune gouvernante allemande semblaient sans cesse chercher les siens. Elle se trouvait du reste un peu en arrière des autres personnes, nous l'avons déjà dit, et par conséquent elle n'était pas en évidence en ce moment. En sortant du chœur et en franchissant la porte, il arriva que son bras effleura celui du jeune homme, involontairement sans doute... Elle lui en demanda pardon, en rougissant, et se recula pour le laisser passer.

Quant à lui, cette fois encore, il ne s'aperçut de rien.

La visite de l'église terminée, Raoul invita les touristes à exécuter l'ascension de la tour, qui a vingt-sept mètres d'altitude et du haut de laquelle l'œil plonge jusqu'aux montagnes du Lyonnais et du Mâconnais. On y découvre le Bugy, la Bresse, le Revermont, aux nombreux vignobles, et le pays de Dombes, plein de bois et d'étangs. Près de soi, vers le nord-

VARIÉTÉS

FOULON DE DOUÉ

Parmi les victimes du 14 juillet 1789 et des jours mauvais qui suivirent, il n'en est peut-être pas de plus intéressante et de plus indignement calomniée que l'un de nos compatriotes, un homme qui appartenait par son titre, ses possessions, sa résidence habituelle à notre pays, à notre vieille province d'Anjou, nous voulons dire Foulon, baron de Doué, conseiller d'Etat, contrôleur général des finances du royaume.

On l'accusait, dans l'opinion publique, d'avoir accaparé les blés durant la disette du rigoureux hiver 1788-1789. Il aurait même dit, en parlant des pauvres affamés qui se répandaient partout alors dans les villes et dans les campagnes demandant du pain : « Cette canaille ne vaut pas mieux que mes chevaux. » Si elle n'a plus de quoi manger, qu'elle broute de l'herbe ! »

On imagine quelle effervescence populaire cette accusation sema partout. Forcé fut à Foulon de quitter la capitale et de se cacher en province. Découvert, arrêté, il fut ramené à Paris et le peuple le mit en pièces sur la place de Grève (22 juillet 89). On lui coupa la tête ; on la promena ensanglantée, au bout d'une pique, avec une boîte de foin. (*Moniteur universel* du 29 juillet 1789.)

En qualité de baron, de propriétaire, d'habitant de Doué dans notre arrondissement, Foulon nous intéresse. Aussi avons-nous cherché sur son compte des renseignements de nature à aider le biographe qui entreprendra d'instruire sa cause pour la soumettre à la postérité. Nous sommes arrivés à avoir pour Foulon non du mépris, de la haine, mais de l'estime, de l'admiration, un culte d'affection même. Volontiers nous lui décernerions des éloges sans réserve et nous demanderions à nos compatriotes de lui élever des statues qu'il a mieux méritées que d'autres.

Je vous demande un peu : appeler accapareur de blé, bourreau, ennemi du peuple, un homme qui a dépensé dans le rigoureux hiver 88-89, seulement sur sa terre, M. Taine en fait foi et le prouve pièces en main (*Révolution*, tom I, p. 62), soixante mille livres de ses deniers particuliers pour faire travailler le pauvre peuple et l'aider à se nourrir, vous croyez que cela soit vraisemblable ?

Prétendre qu'il a été impitoyable et de fer pour des affamés, c'est aussi inadmissible.

Nous connaissons bien quelqu'un qui a dit effectivement qu'il faut nourrir le peuple avec de l'herbe, ce n'est pas Foulon, c'est Voltaire, Voltaire qui écrivait le 3 février 1789 à Tabareau : « Le peuple sera toujours sot et barbare. » Ce sont des bœufs auxquels il faut un ai-

nord-ouest, Bourg se dessine avec une netteté incroyable, et, tout à fait sous ses pieds, on voit en relief Saint-Nicolas et le séminaire dont on distingue tous les détails.

Les visiteurs sortirent de l'église enchantés de leur excursion.

Proche de la porte, le jeune homme fit remarquer, à ceux dont il s'était fait le cicérone, le fameux cadran solaire elliptique et horizontal dont la dalle centrale porte les initiales de chacun des mois de l'année, et dont le tour circulaire contient, sur vingt-quatre pierres, les vingt-quatre heures du jour.

— Désirez-vous savoir quelle heure il est, Mademoiselle ? demanda Paul...

— Oui.

— Eh bien, placez-vous, je vous prie, sur la lettre A qui représente le mois où nous sommes, août, et voyez l'heure indiquée par votre ombre... Très bien ! quelle heure ?

— Il est cinq heures, déclara Polly.

— Cinq heures, dit le major... Alors... allons dîner !

(A suivre.)

Nous regardions Foulon comme innocent des crimes dont on a voulu le charger. Voici maintenant une pièce nouvelle à joindre au dossier de son procès, en attendant que l'impartiale histoire donne sur lui son jugement définitif. Nous la trouvons dans une correspondance de *La Croix* que nous avons plaisir à mettre sous les yeux de nos lecteurs, parce que nous la croyons de nature à les intéresser.

« 26 juillet 1889.

» Monsieur le rédacteur de *La Croix*,

» Vous avez fait plusieurs fois mention dernièrement, dans les colonnes de votre journal (1), de M. Foulon de Doué, victime du 14 juillet.

» Peut-être n'est-il pas hors de propos de faire savoir à vos nombreux lecteurs ce qu'on pense de M. Foulon de Doué, dans le pays même qu'il habitait et où l'on garde fidèlement sa mémoire.

» Eh bien, monsieur le rédacteur, on en pense qu'il fut le concitoyen généreux et dévoué par excellence. Aussi ne laisse-t-on échapper aucune occasion de l'honorer comme le plus insigne bienfaiteur de la contrée.

» Demandez au peuple de Doué, à ce peuple qui a le respect des traditions, le culte des ancêtres, la religion du souvenir, demandez-lui quel est le principal auteur de la richesse et de l'aisance dont jouissent la plupart des particuliers de la ville et des alentours. Il vous répondra : M. Foulon.

» Qu'est-ce qui a commencé à doter la région de ces prairies artificielles, aujourd'hui si belles, grâce auxquelles d'immenses plaines, auparavant en friche et en marécages, n'ont cessé de donner depuis un rendement très considérable ? M. Foulon.

» Qu'est-ce qui a donné à la culture des jardins et des pépinières si florissantes sur le sol douessain à l'heure actuelle, sa première impulsion et son premier essor ? M. Foulon.

» Qu'est-ce qui a édifié à Doué ces deux fontaines publiques monumentales qui ornent la ville, y attirent de nombreux visiteurs et servent pour tout un pays privé d'eau, l'une de lavoir et l'autre d'abreuvoir ? — M. Foulon et à ses frais particuliers.

» Objectez à ces braves gens ce qu'on a fait accroire à une population ou moins intelligente ou moins au fait des choses : que M. Foulon — dont ils s'engouent — était un contempteur superbe du pauvre peuple qu'il eût voulu nourrir avec du foin et non avec de la farine. Ils s'indigneront, voyant, dans les paroles qu'on lui a prêtées, un travestissement odieux et inique de sa pensée et de ses intentions plus que philanthropiques, car elles étaient foncièrement et sincèrement chrétiennes. Il avait dit, non pas une fois, mais cent mille fois peut-être, à la vue des terrains incultes des environs de la ville de Doué :

« Les bons habitants de ce pays manquent parfois de pain et de farine. Eh bien ! moi, je me fais fort de les nourrir rien qu'avec du foin. Ils n'ont qu'à se mettre à faire des prairies artificielles, à semer partout sain-foin, trèfle, raygrass, luzerne... Plusieurs coupes de ces herbes, pouvant être faites la même année, leur rapporteront plus qu'une seule récolte de blé ou de froment comme présentement ». Voilà ce qu'on vous dira dans le même peuple, à Doué, monsieur le rédacteur, et ce qu'il est bon, ce me semble, que vos lecteurs connaissent.

» Il faut qu'ils sachent autre chose encore.

» Les premières années où l'on a commencé de célébrer en France le 14 juillet comme fête nationale, l'administration municipale de la ville de Doué, — républicaine pourtant alors, — a refusé de se prêter à des réjouissances de nature à glorifier les assassins de M. Foulon, le grand bienfaiteur de toute la région douessaine et de la ville de Doué en particulier.

» Le portrait, un splendide portrait de M. Foulon, ornait la cheminée de la grande salle des délibérations du conseil municipal. Ce portrait, on a voté à l'unanimité son maintien en place, de façon que chaque année, au tirage

au sort et à la révision qui ont lieu dans cette salle, les administrateurs supérieurs du pays eux-mêmes ont à se découvrir et à s'incliner comme les autres devant cette toile, auguste monument du passé — et à saluer en M. Foulon, victime du 14 juillet, l'homme dont le peuple de Doué a gardé le plus impérissable et le meilleur souvenir.

» Encore, si ce souvenir, on pouvait prétendre qu'il est intéressé. Non, j'ose le dire. Il se soutient tout seul : car, depuis la trop sanglante Révolution, aucun des nobles descendants de M. Foulon n'habite, que je sache du moins, l'Ouest de la France.

» Il demeure donc établi qu'on fausse les idées publiques, en n'allant pas chercher d'abord sur place et où ils ont vécu, dans la tradition populaire ou monumentale, les jugements qu'il faut porter sur les auteurs de la grande et sinistre tragédie du siècle dernier. Pour moi j'estime, Monsieur le rédacteur, qu'il y aurait un livre à sensation à écrire, peut-être même une thèse brillante à publier, pour un futur docteur ès-lettres, sous cette simple rubrique :

» *La vérité sur M. Foulon, victime du 14 juillet 1789.*

» J. B. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 août 1889.

Autant la séance d'hier était terne et monotone, autant celle d'aujourd'hui a été vive et animée. Le 3 0/0 monte à 85 07 ; le 4 1/2 0/0 à 104.45.

La hausse des rentes entraîne les sociétés de crédit.

Le Crédit Foncier passe à 1,232.50.

On demande la Société Générale à 455.

La Banque d'Escompte montent à 507.50.

Le mouvement est surtout rapide sur la Banque de Paris et des Pays-Bas qui termine à 741.25 au lieu de 727.50, cours de la clôture d'hier.

Les Dépôts et Comptes courants s'inscrivent à 596.25.

Le Crédit Lyonnais cote 683.75.

L'action de Panama, peu mouvementée, s'établit à 43.75.

Marché toujours très actif sur la Tour Eiffel de 875 à 877.50.

Les obligations des Chemins de fer Argentins valent 435 ; on cote les obligations des Chemins de fer de la province de Santa-Fé à 395.50. Ces deux titres se recommandent à l'attention des capitalistes par les garanties sur lesquelles ils reposent et par le revenu élevé qu'ils distribuent.

Les obligations des Chemins de fer Economiques clôturent à 376.

M. COURTOIS

DIRECTEUR DU GRAND MAGASIN D'OPTIQUE

Situé place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur,

Engage toutes les personnes qui ont la vue faible, fatiguée, louche ou malade, à venir rendre visite à cet éminent praticien, qui obtient des résultats surprenants par ses verres combinés, sans opérations ni remède. C'est toute une révolution accomplie dans ce genre de traitement qui est de la plus grande simplicité.

M. Courtois possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui offrent les avantages d'être doux à la vue et qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront lieu de 9 à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'Etablissement.

Clôture, Dimanche 11 août.

NOTA. — Se méfier des colporteurs qui se présenteraient au nom de la maison.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(1) Nos des 23, 24 et 26 juillet dernier, en particulier.

